

LES "AUTRES PARENTS" Parenté et structure des ménages à Brazzaville (Congo)

Marc-Eric GRUENAI

Les catégories de parents retenues dans les recensements démographiques ne permettent pas toujours une description précise de la structure des ménages. En effet, au sein d'un même ménage, si les conjoints et les enfants du chef de ménage sont bien identifiés, en revanche, les collatéraux ou les ascendants et descendants différents des parents et des enfants sont placés dans la catégorie imprécise des "autres parents". Une telle approche privilégiée par trop la famille nucléaire au détriment d'une dynamique familiale qui, en Afrique notamment, est étroitement liée à ces "autres parents" présents dans les ménages.

En effet, selon les chiffres fournis par le Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé au Congo en 1984 (1), 199.993 des 363.140 ménages de l'ensemble du pays, soit 55%, sont organisés en fonction d'une structure nucléaire. L'approche très partielle de la répartition ménages nucléaires/ménages élargis (2) à partir de ces premiers chiffres montre que les premiers sont certes majoritaires mais pas dans une proportion telle que l'on puisse en déduire qu'ils constituent le modèle résolument privilégié de l'organisation des ménages. D'autant moins que d'autres chiffres tendent à montrer que la structure des ménages n'évolue pas obligatoirement vers une "nucléarisation".

Le recensement de 1974 (3) fait état de 152.400 ménages nucléaires pour un nombre total de 257.441 ménages, soit 59,2%. En 10 ans, le nombre de ménages élargis a donc augmenté de plus de 4%. En 1984, pour les villes ayant le statut administratif de communes, soit les six plus grandes villes du Congo, la proportion de ménages nucléaires est de 49,8%, soit 5,2% de moins que pour l'ensemble du pays (4). Contrairement aux idées reçues, ces résultats indiquent que, d'une part, le nombre de grandes familles accueillant de nombreux collatéraux augmente, et d'autre part, l'urbanisation, que l'on associe volontiers à une "évolution des mentalités", n'est pas synonyme d'atomisation ou de "nucléarisation" des ménages : devenir citoyen n'équivaut pas à accueillir moins "d'autres parents".

Dès lors, la dichotomie famille nucléaire/famille élargie peut apparaître largement insuffisante pour appréhender la structure des ménages. Nous présenterons ici une méthode de

collecte et d'analyse qui s'inspire largement d'une réflexion empruntée à l'anthropologie sociale et qui permet de mieux cerner la réalité de ces "autres parents" tout en fournissant les moyens d'établir une typologie des ménages plus adaptée.

1- LA METHODE

A l'occasion d'une enquête réalisée en août 1986 et portant sur un millier de ménages des quartiers est et nord-est de Brazzaville, regroupant au total 7366 individus, nous nous sommes attachés à relever les liens généalogiques réalisés afin d'identifier des modes de regroupements privilégiés en fonction du lien unissant le chef de ménage à ses "autres parents".

Lors de l'enquête de terrain elle-même, il a été demandé aux enquêteurs de prendre comme point de référence le chef de ménage et de noter très précisément la relation généalogique qui unissait les individus à celui-ci. Nous ne nous contentions pas des termes d'appellation peu précis tels que "oncle", "tante", etc., mais nous demandions de préciser s'il s'agissait d'un frère de la mère, d'un fils du frère de la mère (les deux étant des "oncles" dans la terminologie locale), etc.

La codification était établie à partir des huit relations primaires de parenté et de leurs combinaisons :

0: chef de ménage

1: père	5: fils
2: mère	6: fille
3: frère	7: mari
4: soeur	8: épouse

Ainsi, par exemple, le frère de la mère était codé 32, le fils de la fille, 56, etc. Il avait été également demandé de différencier les enfants des deux conjoints des enfants d'un des deux conjoints: les fils et filles des conjoints étaient codés respectivement 5 et 6, alors que les enfants du mari seulement ou de l'épouse seulement étaient respectivement codés 57/67 et 58/68.

Pour accueillir toutes les combinaisons possibles, quatre caractères avaient été prévus pour la codification des liens de parenté (5), l'individu de référence étant le chef de ménage. Afin d'harmoniser le descriptif des relations généalogiques réalisées dans les ménages, l'individu de référence pour les ménages composés entre autres du chef de ménage et de son (ses) conjoints étaient toujours l'homme (8). Un tel a priori n'est guère gênant car il est exceptionnel qu'une femme résidant avec son mari se déclare

Tableaux 1. FREQUENCE DES RELATIONS DE PARENTE REALISEES DANS LES MENAGES

1.1. Répartition des chefs de ménage selon le sexe et la présence du conjoint du chef de ménage

Types de CM	Nombre	%
CM masc. sans conjoint	37	3,5
CM fem. sans conjoint	177	18,7
CM masc. avec conjoint	845	79,8
Total	1059	100

(CM = chefs de ménage)

N.B. Les 845 chefs de ménage qui cohabitent avec une ou plusieurs de leur(s) épouses sont unis à 914 femmes, soit ici un taux de polygamie très faible de 1,08 femmes par chef de ménage.

1.2. Répartition des enfants des chefs de ménage

	Nombre	%
Enfants propres de CM + Epouse	3134	80,4
Enfants du mari seulement	244	6,3
Enfants de l'épouse seulement	112	2,3
Enfants de CM sans conjoint	407	10,4
Total	3897	100

1.3. Répartition des "autres parents" hors famille nucléaire

Parents	Nombre	%	Total classe	% classe
Epouses de fils	22	1,3		
Maris de fille	1	0,06	23	1,4
Enfants de fils	76	4,5		
Enfants de filles	368	22	444	26,5
Arrières-petits-enfants	11	0,6	11	0,6
Pères	8	0,4		
Frères de père et desc.	8	0,4		
Soeurs de père et desc.	5	0,3	21	1,2
Mères	52	3,1		
Frères de mères et desc.	22	1,3		
Soeurs de mères et desc.	25	1,5	99	5,9
Frères	145	8,6		
Epouses de frères	14	0,8		
Enfants de frères	90	5,3		
Enfants de fils de frères	0			
Enfants de filles de frères	19	1,1	268	16
Soeurs	151	9		
Maris de soeurs	0			
Enfants de soeurs	253	15		
Conjoints d'enfants de soeurs	3	0,1		
Enfants de fils de soeurs	3	0,1		
Enfants de filles de soeurs	35	2	445	26,5
Mères de l'épouse et parents	6	0,2		
Soeurs de l'épouse	66	4		
Mari de soeur de l'épouse	1	0,06		
Desc. de soeurs de l'épouse	58	3,4		
Frères de l'épouse	30	1,7		
Epouses de frères de l'épouse	2	0,1		
Desc. de frères de l'épouse	19	1,1	182	10,3
Sans lien (amis)	2	0,1	2	0,1
Total	1677	100	1677	100

(desc. = descendants).

chef de ménage dans une société où les détenteurs de l'autorité sont toujours les hommes.

A partir de cette codification exhaustive 95 positions de parenté différentes s'avèrent réalisées dans notre échantillon. Nous présentons dans les tableaux ci-dessous la distribution des fréquences pour chacune des positions de parenté: certains regroupements ont été opérés (par exemple, les fils et les filles sont regroupés sous le terme "enfants").

N.B. Les 845 chefs de ménage qui cohabitent avec une ou plusieurs de leur(s) épouses sont unis à 914 femmes, soit ici un taux de polygamie très faible de 1,08 femmes par chef de ménage.

2. LES "AUTRES PARENTS" PRIVILEGES

Ces tableaux ne nous informent guère sur la structure des ménages puisqu'ils font état de données ne se rapportant qu'aux individus. Cependant comme nous le verrons par la suite, ils constituent la base à partir de laquelle peut être établie une typologie des ménages. Mais ils fournissent également, en eux-mêmes, des informations sur la dynamique familiale à l'oeuvre dans les ménages brazzavillois pour autant que l'on garde présent à l'esprit que, dans la très grande majorité des sociétés africaines, l'appartenance d'un individu à un groupe de filiation dépend du sexe du parent intermédiaire qui relie Ego à ses collatéraux (patrilignage ou matrilignage).

Dès lors, nous pouvons développer notre analyse à partir d'une situation tout à fait théorique, d'un raisonnement par l'absurde pourrait-on dire. Dans la mesure où il y a dans la population approximativement le même nombre d'hommes que de femmes, alors, en dehors de toute contrainte, la probabilité qu'un ménage accueille des collatéraux, des descendants ou des ascendants apparentés par un homme ou apparentés par une femme serait la même. Si l'une des catégories est davantage représentée, il peut être légitime d'inférer l'existence d'un lien privilégié.

2.1. Enfants et petits-enfants

Il n'est guère surprenant de constater que la très grande majorité des positions de parenté réalisées ressortit aux liens propres à la famille nucléaire (chef de ménage + épouse (s) + enfants): dans près de 80 % des ménages résident ensemble un homme et son (ou ses) épouse (s) (tableau 1.1.), et sur les 7.366 individus que comprend au total notre échantillon, 3.897 (soit près de 53 %) sont en position de fils ou de fille du chef de ménage.

Notre méthode de codification nous permet cependant d'opérer des distinctions parmi les enfants des chefs de ménage (tableau 1.2.). Parmi l'ensemble des individus en position de fils ou fille, près de 90 % résident dans un ménage où cohabitent le chef de ménage et son épouse (les 10 % restant résident dans un ménage où le chef de ménage est sans conjoint), et dans ces ménages, plus d'un enfant sur 10 (356 sur 3134, soit 11,3%) est issu d'un seul des deux conjoints en présence, ce qui donne la mesure du nombre de naissances en dehors de l'union actuelle. Ces naissances s'expliquent, selon nous, non seulement par les séparations ou encore par l'adultère, mais aussi par la fréquence de relations entre deux jeunes adultes, et dont sont issus des enfants, qui n'ont pu se marier.

Il convient également de remarquer à propos de ces enfants d'un des deux conjoints que le nombre d'enfants du mari seulement est deux fois plus élevé que le nombre d'enfants de l'épouse seulement (respectivement 244 et 112). Ceci pourrait montrer que lorsqu'un homme donne naissance à un enfant en dehors d'une union stable il aurait une tendance plus nette à prendre en charge les enfants issus de cette union que son partenaire féminin. Nous y reviendrons.

Relevons cependant à ce propos la disproportion entre le nombre de chefs de ménage sans conjoint (20,2% de l'ensemble des chefs de ménages), d'une part, et le nombre d'enfants de ces chefs de ménages sans conjoint d'autre part (10,4% de l'ensemble des fils et filles). Est-ce à dire que ces chefs de ménage ne gardent pas tous leurs enfants auprès d'eux et confient plus volontiers que les autres leur progéniture à un collatéral ou peut-être à leur ex-conjoint remarié ?

Si les chefs de ménage accueillent volontiers les enfants d'un autre lit, ils accueillent encore plus volontiers leurs petits-enfants (tableau 1.3.). Dans l'ensemble de notre population, 444 individus sont en position de petits-enfants du chef de ménage ce qui représente 26,5% de l'ensemble des co-résidents hors famille nucléaire. Or les géniteurs de ces petits-enfants sont rarement présents ensemble dans les ménages puisque l'on ne dénombre que 23 épouses de fils ou maris de filles. Nombreux sont donc les enfants des chefs de ménage qui, atteignant l'âge adulte mais étant encore

totalément dépendants de leur père et mère, ont des enfants en dehors d'une union effective. Ceci rejoint ce que nous disions plus haut des raisons de la présence dans le ménage des enfants d'un seul des conjoints: la fréquence de relations fécondes entre deux jeunes adultes mais qui ne se concrétisent pas obligatoirement par une union entre les deux partenaires. Des informations qualitatives que nous avons recueillies par ailleurs montrent en effet que si la situation de la jeune fille ou du jeune garçon ayant un enfant alors qu'ils résident encore chez leurs parents correspond souvent à une simple étape avant la concrétisation de l'union, il est cependant fréquent que les circonstances "accidentelles" de la naissance de l'enfant ou des oppositions trop fortes de la part de la famille nuisent à toute possibilité d'union entre les géniteurs. Il se pose alors le problème de la prise en charge de cet enfant (7) qui parfois pourrait être assurée, si notre hypothèse est juste, par l'un des géniteurs remariés à un autre partenaire. Parmi les petits-enfants présents dans le ménage, le nombre d'enfants de filles est de cinq fois supérieur au nombre d'enfants de fils. Dans la mesure où, comme nous l'avons déjà signalé, les conjoints ou les partenaires des fils et filles sont rarement présents dans les ménages. La différence entre le nombre d'enfants de fils et le nombre d'enfants de filles exprime, dans le cas de naissances hors union, la tendance à ne pas séparer les jeunes enfants de leur mère (84% des petits-enfants ont moins de 10 ans)..

A rapprocher la différence entre enfants de filles et enfants de fils, d'une part, et entre enfants de l'épouse seulement et enfants du mari seulement évoquée ci-dessus, on pourrait émettre l'hypothèse suivante : en cas de naissance hors union, lorsque l'enfant est jeune (petits-enfants), il reste plus volontiers auprès de sa mère, mais plus âgé (enfants d'un des deux conjoints), et lorsque la relation fécondée entre les géniteurs ne se concrétise pas par une union stable, les pères prendraient davantage en charge les enfants d'un premier lit que les mères (nombre d'enfants du mari supérieur au nombre d'enfants de l'épouse).

Cette prise en charge de l'enfant par le père, pratique, qui nous a été soulignée lors d'entretiens menés ailleurs, ne pourrait être cependant effective qu'à condition d'un remariage du père. En effet, parmi les ménages dont le chef est sans conjoint, seuls 5,8 % de ménages dont le chef est une femme sont sans fils ou sans filles, alors que pour les ménages dont le chef est un homme, la proportion de ménages sans fils ou filles passe à 60%. Les chefs de ménage hommes non mariés auraient peut-être une moindre propension à garder auprès d'eux leurs enfants que les chefs de ménage femmes non mariées.

Dernier élément à relever au sujet des descendants directs des chefs de ménage: l'existence d'une profondeur

généalogique importante dans certains ménages brazzavillois puisque l'on peut y trouver, certes peu fréquemment, des arrières petits-enfants du chef de ménage. En l'occurrence, il s'agit uniquement d'enfants de petites-filles à l'exclusion d'enfants de petits-fils. Quatre générations peuvent donc coexister au sein d'un même ménage.

2.2. Ascendants, collatéraux et alliés

A l'instar des descendants, les ascendants et collatéraux de sexe féminin ou liés au chef de ménage par une femme (soeur ou mère) sont beaucoup plus nombreux que ceux de sexe masculin ou liés au chef de ménage par un homme (frère ou père): respectivement 546 et 290 individus, ce qui représente 7,40 % et 4 % de l'ensemble des parents du chef de ménage et 36,5% et 19,4 % des parents hors famille nucléaire. Par la suite, par souci de simplification, nous désignerons par collatéraux l'ensemble des ascendants, collatéraux et alliés.

Les chefs de ménage brazzavillois semblent accueillir beaucoup plus volontiers les mères et parents de la mère (99) que les pères et parents du père (21). Il convient de préciser que parmi les 8 pères, un seul est veuf tandis que les sept autres sont présents dans le ménage avec une des 52 mères (les 44 autres mères sont veuves ou divorcées), ce qui tend à indiquer qu'un chef de ménage accueillera rarement un père seul, mais pourra se sentir davantage obligé de prendre en charge un père âgé dans la mesure où il est encore en couple avec sa mère. Cependant, il est évident que la différence entre le nombre de pères et le nombre de mères s'explique surtout par le fait que les femmes se marient plus jeunes que les hommes et que, parmi ces individus âgés, il y a davantage de veuves que de veufs. Mais l'importance de la différence doit également être cherchée ailleurs.

En premier lieu, un individu se déclarera difficilement chef de ménage lorsque le père, figure d'autorité, est présent, même si le premier fournit l'essentiel des ressources du ménage. Le principe de génération vient ici relativiser la notion abstraite du chef de ménage (8). Mais surtout, une femme âgée, veuve ou divorcée, peut ne pas pouvoir ou aussi ne pas vouloir se remarier, et, dans cette mesure, elle se fera prendre en charge par un de ses enfants. Ceci est moins vrai des hommes âgés qui se remarient plus facilement, ou du moins, pour lesquels, de par les contraintes de la vie quotidienne mais aussi en raison de la nécessité du maintien d'un statut, la situation d'individu sans conjoint est plus difficilement envisageable. Preuve en est, d'ailleurs, que parmi les chefs de ménage sans conjoint, le nombre de femmes est beaucoup plus important que le nombre d'hommes..

D'une manière générale, le nombre plus élevé de mères et parents de la mère que de pères et parents du père pourrait

être également le signe d'une solidarité plus grande entre un individu et ses parents utérins. La différence entre le nombre de collatéraux liés au chef de ménage par un frère ou une soeur montre bien, d'ailleurs, que les liens par les femmes sont plus souvent activés que les liens par les hommes.

L'accueil d'un jeune frère ou d'une jeune soeur, venant poursuivre sa scolarité en ville, ou encore à la recherche d'un emploi, est fréquent dans les familles. Frères et soeurs des chefs de ménage sont ainsi représentés presque à égalité (144 et 153). Il s'agit bien en général de jeunes parents puisque très peu d'entre eux sont mariés (au total, seulement 14 conjoints de frères et aucun conjoint de soeur présents dans les ménages).

Un chef de ménage peut également être amené à accueillir des enfants, voire des petits-enfants, de ses frères ou soeurs, avec ou sans leurs parents. Or on retrouve parmi ceux-ci un déséquilibre, analogue à celui déjà relevé au sujet des petits-enfants, entre enfants de parents masculins et enfants de parents féminins: 253 enfants de soeurs et 90 enfants de frères, 35 enfants de filles de soeurs et 19 enfants de filles de frères. Une partie de ce déséquilibre peut s'expliquer par les raisons déjà évoquées pour les petits-enfants: dans la mesure où les géniteurs d'un jeune enfant ne résident pas ensemble (cas des jeunes soeurs sans conjoint), l'enfant sera plus volontiers laissé aux soins de sa mère. Mais une telle explication n'est valable, tout au plus, que pour les enfants de soeurs de moins de 10 ans: or ceux-ci ne représentent que 33 % de l'ensemble des enfants de soeurs alors que l'on trouve une proportion égale d'enfants de soeurs de plus de 20 ans (32%). Là encore, il convient de chercher ailleurs l'explication du nombre de collatéraux liés au chef de ménage par les femmes.

Les sociétés représentées au Congo sont à plus ou moins forte prédominance matrilineaire. Dans cette mesure, les parents de mon père sont considérés comme des alliés alors que les parents de ma mère sont considérés comme des consanguins. Aussi les seconds sont tenus envers moi à des devoirs de solidarités plus forts que les premiers et j'ai, envers les parents de ma mère, des droits et des devoirs d'une autre nature que ceux que j'ai envers les parents de mon père. Aussi, la plus grande fréquence d'enfants de soeurs dans les ménages brazzavillois, et d'une manière générale, la plus grande représentation des collatéraux apparentés par une femme (soeur ou mère) pourrait être un effet de structure lié à la règle de filiation prédominante.

Cette différence de traitement des collatéraux liés par une femme ou un homme se retrouve jusque parmi la catégorie des parents de l'épouse présents dans le ménage: 66 soeurs de l'épouse et 30 frères de l'épouse, 58 descendants (enfants

et petits-enfants) de soeurs l'épouse, 19 descendants de frères de l'épouse.

La méthode de collecte et de codification des données relatives aux liens de parenté réalisés dans le ménage permet donc d'émettre des hypothèses sur les modalités de regroupement des "autres parents" au sein des ménages. Cependant, l'analyse que nous avons faite ne prend en compte que les individus et traite cette information indépendamment de toutes autres. En tant que telle, cette information ne peut guère être rapprochée des autres caractéristiques des ménages. Il convient donc d'élaborer une typologie des ménages qui, pour ne pas se prêter à la critique d'une analyse de la structure des ménages qui privilégie trop la famille nucléaire, doit prendre en compte les acquis de nos conclusions.

3. LA STRUCTURE DES MENAGES

A partir des 95 positions de parenté différentes identifiées, nous nous sommes attachés à décrire la structure des ménages en créant une variable à 13 caractères correspondant aux treize classes de parents retenus. Au premier caractère fut attribuée à la note 1 ou 2 pour spécifier le sexe du chef de ménage, aux douze caractères suivants étant attribuée la note 0 ou 1 (absence). Les différentes classes de parents ont été établies en fonction du parent intermédiaire unissant le chef de ménage à ses "autres parents". Les treize classes de parents retenues sont les suivantes:

- 1er car. : sexe du CM
- 2e car. : conjoint(s) du CM
- 3e car. : enfants du CM ou enfants du CM et de son (ses) épouses
- 4e car. : enfants du mari seulement
- 5e car. : enfants de l'épouse seulement
- 6e car. : enfants de fils
- 7e car. : enfants de filles
- 8e car. : conjoints d'enfants
- 9e car. : mères et apparentés à la mère
- 10e car. : pères et apparentés au père
- 11e car. : soeur et apparentés à la soeur
- 12e car. : frères et apparentés aux frères
- 13e car. : parents de l'épouse

La distribution des fréquences en fonction de cette description de la structure des ménages fait apparaître 157 structures réalisées. Il ne peut s'agir là d'une typologie opératoire, d'autant moins que certains types ainsi établis ne sont représentés qu'une seule fois. Nous devons alors nécessairement procéder à des regroupements.

Dans un premier temps, afin d'avoir une perception globale des différents types de ménages, nous avons répartis ceux-ci, selon la méthode habituelle, en fonction de la présence ou de l'absence de collatéraux, de descendants directs et de conjoints. Nous avons cependant tenu à conserver comme critère distinctif, dans cette première étape, le sexe du chef de ménage pour les ménages sans conjoint, ainsi que la présence ou l'absence de petits-enfants.

La distinction en fonction du sexe du chef de ménage, pour les ménages sans conjoint, a notamment pour but de saisir une "nouvelle" structure de ménage qui se développe en ville. Des observations réalisées à Brazzaville, mais aussi dans de nombreuses autres capitales africaines, montrent que des femmes qui accèdent à une relative autonomie économique (par des activités de commerce notamment), et à la suite de déboires conjugaux, peuvent manifester une tendance marquée à ne pas reconstituer un ménage à partir d'une union avec un homme mais souhaiter constituer des cellules que d'aucuns ont appelé "matricentrées". Ces ménages regroupent notamment la femme chef de ménage et ses enfants et éventuellement ses petits-enfants, une ou plusieurs soeurs cadettes et ses (leurs) enfants et/ou une ou plusieurs filles et ses (leurs) enfants, toutes ces femmes se trouvant approximativement dans la même situation: divorcées ou célibataires, se livrant à un petit commerce et donc économiquement autonomes, elles ne voient aucune nécessité à se remarier.

L'utilisation de la présence ou de l'absence de petits-enfants comme critère distinctif se justifie parce qu'il n'est pas rare, comme nous l'avons déjà signalé, que des fils ou filles du chef de ménage aient leur(s) premier(s) enfant(s).

Les ménages sans enfants sont sous-représentés en raison de la spécificité de notre échantillon (cf. note 4). Comme il était prévisible, les ménages sans collatéraux sont les plus nombreux (59,8 %), et parmi ceux-ci dominent les ménages composés d'un homme, son (ses) épouse(s) et leurs enfants (40,9%). A établir la distinction, pour ces derniers, entre enfants des deux conjoints et enfants d'un seul des conjoints, il apparaît que 7,8% de l'ensemble des ménages regroupent des enfants issus d'un autre partenaire que le conjoint.

Parmi les ménages qui regroupent des collatéraux, la structure la plus représentée est la configuration chef de ménage, épouse(s), enfants, collatéraux (26,6 %), résultat également prévisible.

On relèvera cependant que pour les chefs de ménage sans conjoint, les catégories les plus représentées ne sont pas identiques lorsqu'il s'agit de chefs de ménage masculins ou de chefs de ménage féminins. Les hommes chefs de ménage

regroupent le plus volontiers autour d'eux soit leurs enfants, soit uniquement des collatéraux, alors que les femmes chefs de ménage accueillent pratiquement à part égale soit leurs enfants, soit leurs enfants et leurs petits-enfants, soit leurs enfants et leurs collatéraux. Ceci indique pour les femmes chefs de ménage une propension à rassembler une grande famille qui n'existe pas pour les hommes chefs de ménage.

Afin d'affiner notre typologie, nous avons recherché les distributions des ménages avec collatéraux selon des catégories établies à partir des conclusions auxquelles nous étions parvenus lors de l'analyse des positions de parenté réalisées dans les ménages: distinction entre collatéraux apparentés par une femme (soeur ou mère) et collatéraux apparentés par un homme (frère ou père). De plus, nous distinguons les collatéraux apparentés par l'épouse. En effet, le mariage fait intervenir un lien de toute autre nature que celui de la consanguinité: en vertu des règles d'exogamie, et donc ses parents, par définition ne sont pas membres de ma famille.

Dans le tableau 3 ci-dessous, on remarque que dans tous les cas de figure les ménages avec collatéraux apparentés par une (des) femme(s) sont les plus nombreux. La proportion de ménages avec collatéraux apparentés par un (des) homme(s) est supérieure à celle des ménages avec collatéraux apparentés par les deux lignes, mais ces derniers existent dans la même proportion que les premiers dès que la famille s'élargit aux petits-enfants. Est-ce à dire que, dans la mesure où un chef de ménage a pu favoriser ses agnats pendant une période (ménages avec enfants et collatéraux apparentés par les hommes), l'équilibre doit se rétablir au profit des utérins dès que le ménage prend les caractéristiques d'une grande famille? Mais le fait le plus surprenant est sans conteste la proportion de ménages accueillant des parents de l'épouse. S'il est fréquent, comme nous le signalions plus haut, qu'un chef de ménage accueille un jeune frère ou une jeune soeur, il semble tout aussi fréquent pour une épouse de faire prendre en charge par le ménage de son conjoint un de ses parents. L'alliance, créée par les relations de mariage, semble pouvoir "produire" tout autant de dépendants que la filiation (patrilinéaire ou matrilinéaire) ou que la consanguinité en général.

A partir des éléments qui ont permis de construire ces deux tableaux, il est possible d'établir une typologie des ménages, mais en opérant d'autres regroupements. En effet, les deux tableaux ne sont pas équivalents (les trois "types" de chefs de ménage ne sont pas distingués dans le tableau 3) et le croisement termes à termes des variables prises en compte dans les deux tableaux produit un trop grand nombre de types pour les ménages avec collatéraux. Cependant, il

Tableau 3 : Structure des ménages avec collatéraux en %
(n=426)

avec collatéraux apparentés par	structure des ménages			Ensemble
	sans enfant	avec enfants	avec enfants et/ou petits-enfants	
femme	2,1	29,2	7,4	38,7
homme	1,4	13,7	2,9	18
homme et femme	0,9	11,4	3,1	15,4
épouse	0,4	18,2	1,1	19,7
épouse et homme et/ou femme	0,2	6,6	1,4	8,2
Ensemble	5	79,1	15,9	100

apparaît que, dans les faits, toutes les combinaisons ne sont pas réalisées, de plus d'un point de vue sociologique, toutes les catégories produites par le croisement de chacune des classes retenues dans les deux tableaux ne sont pas nécessairement les plus pertinentes. Aussi est-il légitime de limiter le nombre de types en se fondant sur des critères logiques et de représentation dans chacune des classes mais aussi sur l'importance sociologique, dans la perspective de construction d'une typologie, d'opérer des distinctions parmi les collatéraux pour tous les ménages.

Les distinctions ayant permis de créer le tableau 1 sont maintenues. Aussi nous conservons la différenciation initiale entre ménages sans collatéraux et ménages avec collatéraux: il s'agit là des deux grands types qui seront composés de sous-types fondés sur les autres critères: ménages sans enfants, ménages avec enfants, ménages avec enfants et/ou petits-enfants, d'une part, et ménages avec chefs de ménage masculin, avec chef de ménage féminin, avec chefs de ménage et épouse(s) d'autre part.

Pour la catégorie ménages sans enfant nous proposons de ne pas opérer de distinction selon la présence ou non d'un conjoint du chef de ménage. En effet, les ménages réduits à une seule personne ou à un couple, ou encore les ménages sans enfant mais accueillant des collatéraux, correspondent en général à de jeunes ménages, qui ne sont pas encore totalement autonomes économiquement; ils sont parfois locataires mais résident le plus souvent dans la même parcelle qu'un frère plus âgé, par exemple, en habitant dans une maison distincte. La présence d'un conjoint n'introduit guère de différence de nature entre ces ménages.

Pour les ménages avec collatéraux, il nous est apparu important de maintenir les différentes catégories de collatéraux pour les ménages avec enfants et pour les ménages avec enfants et/ou petits-enfants. Les chefs de ces ménages, parvenus au statut pleinement affirmé d'homme adulte, c'est-à-dire mariés et avec des enfants, sont appelés à devenir des acteurs importants de la famille (entendue au sens large); disposant de revenus, il sont les plus susceptibles d'être sollicités et de devoir opérer des choix au sujet des parents à accueillir. Dès lors, préserver ici les différentes catégories de collatéraux permet de prendre en compte cette réalité.

En revanche, la distinction entre les différentes catégories de collatéraux ne doit pas être nécessairement préservée pour les ménages dont les chefs sont sans conjoint et pour les ménages avec collatéraux seulement. Parmi les ménages avec enfants et avec enfants et/ou petits-enfants, il est important de pouvoir distinguer les familles "matricentrées" évoquées plus haut; d'un point de vue sociologique, le type

de collatéraux accueillis est secondaire par rapport cette réalité plus générale qu'est l'existence de ménages qui se constituent autour d'une femme et s'organisent de manière autonome en recevant des collatéraux en général. Dès lors, la configuration chef de ménage masculin avec enfants et/ou petits-enfants et collatéraux devient, en quelque sorte, un sous-produit de la nécessité d'appréhender cette réalité. Quant aux ménages avec collatéraux seulement (sans enfant, ni petits-enfants), ils correspondent à de jeunes ménages, comme nous l'avions déjà indiqué, pour lesquels l'accueil d'un parent ne représente pas un enjeu aussi important que pour les ménages avec enfants: ils reçoivent une jeune soeur ou un jeune frère, parfois dans une situation analogue à celle du chef de ménage, ou encore une mère qui n'a plus guère de famille; d'un point de vue structurel, tous les collatéraux peuvent donc être confondus pour ces ménages.

Notre typologie ne prend pas en compte les "sans lien", pratiquement inexistant dans notre échantillon et pouvant bien évidemment apparaître dans un échantillon plus large. Si les "sans lien" devaient être considérés, et afin de ne pas doubler le nombre de type de ménage, d'autres regroupements seraient nécessaires. Dans ce cas, pourraient être regroupés les ménages avec enfants et les ménages avec enfants et/ou petits-enfants, et parmi les types de collatéraux, les catégories "apparentés par épouse" et "apparentés par épouse et homme et/ou femme".

Au terme de notre analyse, nous aboutissons à la typologie présentée au tableau 4.

CONCLUSION

La méthode utilisée ici pour la collecte et l'analyse des données relatives aux relations généalogiques réalisées dans les ménages nous a permis de formuler quelques hypothèses sur la dynamique de l'accueil des "autres parents" dans les ménages. Elle nous a également permis d'élaborer une typologie des ménages, qui est peut-être encore imparfaite, mais rend mieux compte de la structure des ménages en milieu africain que les analyses habituellement menées selon l'opposition famille nucléaire/famille élargie. Il est apparu clairement que les ménages brazzavillois n'accueillaient pas indistinctement tous les collatéraux mais privilégiaient les parents utérins. Il est probable que le système de filiation (majoritairement à inflexion matrilineaire au Congo) influe sur le mode de regroupement des "autres parents". Il conviendrait cependant de vérifier cette hypothèse en comparant nos résultats à des études analogues menées dans un univers culturel différent où prédomine un système de filiation patrilinéaire.

Tableau 4 : Types de ménage

Type 1 : sans collatéraux			
Sous-types	Nombre de ménages	% du type	% de l'ensemble des ménages
1.1. CM sans enfant (tous CM confondus)	6	0,9	0,6
1.2. CM homme avec enfants	10	1,6	1
1.3. CM femme avec enfants	50	8	4,8
1.4. CM + épouse + enfants	431	68,6	40,9
1.5. CM homme + enfants et/ou petits-enfants	4	0,6	0,4
1.6. CM femme + enfants et/ou petits-enfants	50	8	4,8
1.7. CM + épouse + enfants et/ou petits-enfants	77	12,3	7,3
Sous-total type 1.	628	100	59,3

Type 2. avec collatéraux			
2.1. CH avec collatéraux (tous CH confondus)	22	5	2
2.2. CH homme + enfants + collatéraux!	7	1,6	0,6
2.3. CH femme + enfants + collatéraux!	48	11,4	4,5
2.4. CH + épouse + enfants + apparentés par femme	86	20,2	8,2
2.5. CH + épouse + enfants + apparentés par homme	51	12	4,8
2.6. CH + épouse + enfants + apparentés par homme & femme!	38	8,9	3,6
2.7. CH + épouse + enfants + parents de l'épouse	77	18,2	7,3
2.8. CH + épouse + enfants + apparentés par homme & femme! + parents de l'épouse	28	6,5	2,7
2.9. CH homme + enfants et/ou petits-enfants + collatéraux	3	0,7	0,3
2.10. CH femme + enfants et/ou petits-enfants + collatéraux	20	4,6	1,9
2.11. CH + épouse + enfants et/ou petits-enfants + apparentés par femme!	22	5,2	2,1
2.12. CH + épouse + enfants et/ou petits-enfants + apparentés par homme!	6	1,4	0,5
2.13. CH + épouse + enfants et/ou petits-enfants + apparentés par homme & femme	8	1,9	0,7
2.14. CH + épouse + enfants et/ou petits-enfants + parents de + parents de l'épouse	5	1,2	0,5
2.15. CH + épouse + enfants et/ou petits-enfants + apparentés par homme & femme + parents de l'épouse	5	1,2	0,5
Sous-total Type 2	426	100	40,2
Total général	1054		100

NOTES

1. Recensement Général de la population et de l'habitat de 1984, vol.3, Ministère du Plan et de l'Economie, CNSEE, Brazzaville, juin 1987.

2. Sont considérés comme "ménages nucléaires":

- les ménages réduits à une seule personne;
- les ménages composés d'un chef de ménage sans conjoint et de ses enfants,
- les ménages composés d'un chef de ménage, d'un ou de plusieurs conjoints sans enfants;
- les ménages composés d'un chef de ménage, un ou plusieurs conjoints et leurs enfants;

Les ménages pour lesquels est attestée la présence d'autres parents" seront appelés "ménages élargis".

3. Recensement Général de la population du Congo, 1974, CNSEE, Brazzaville, 1978.

4. Les résultats de l'enquête que nous avons réalisée auprès de 1059 ménages des quartiers est de Brazzaville révèle que seulement 47 % des ménages ressortissent à une structure nucléaire. Bien évidemment, les données de notre enquête ne sont guère comparables à celles du recensement, non seulement en raison de la taille de l'échantillon et de la spécificité du lieu d'enquête (certains quartiers de la capitale) mais aussi en raison de la nature de celui-ci. En effet, l'échantillon a été composé en fonction des impératifs statistiques d'une enquête anthropométrique destinée à évaluer l'état nutritionnel d'enfants de 0 à 6 ans. Les ménages sans aucun enfant étaient donc nécessairement exclus (la présence des quelques ménages réduits à une seule personne ou au chef de ménage et à son seul conjoint dans les tableaux s'explique par l'intervalle de temps qui a séparé l'enquête anthropométrique et l'enquête démographique et qui a été marqué par le départ d'enfants pour ces ménages). De plus, eu égard au critère du choix des ménages (présence d'enfants de 0 à 6 ans), la représentation des individus par classe d'âge entre les données de notre enquête et celles du recensement n'est pas obligatoirement comparable: les femmes en âge de procréer, notamment, sont sur-représentées. Cependant les quelques recoupements que nous avons pu faire entre les résultats de notre enquête et les données du recensement concernant Brazzaville tendent à montrer que notre échantillon ne présente que peu de spécificité.

5. Afin de pouvoir saisir, par exemple, une combinaison telle que épouse du fils du frère de la mère codifiée alors 8532.

6. Etant donné l'importance accordée dans notre analyse au

sexe du parent intermédiaire, il est essentiel de considérer comme point de référence pour déterminer les relations généalogiques de ces ménages un individu de même sexe. Par exemple, pour des ménages composés d'un homme, de son épouse et du frère de son épouse, si le chef de ménage est l'homme, le frère de l'épouse apparaîtra comme tel; si le chef ménage est l'épouse, le frère de l'épouse apparaîtra seulement comme "frère". Dès lors, à l'exploitation, les frères de ces épouses figureront comme deux parents différents alors qu'ils occupent la même position.

7. A ce sujet, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre article "Mariages en ville et malnutritions aiguës", Sciences Sociales et santé, III.(3-4), novembre 1985: 57-83.

8. Sur la critique de la notion de ménage cf. M.E. Gruénais, B.Lacombe, G. Boungou, A. Guillaume, "Une enquête à l'orée de la pluridisciplinarité", brochure AMIRA n° 46, Paris, juin 1985.

DE L'INTERET DU MENAGE POUR LA DEMOGRAPHIE DE LA FAMILLE

Marc PILON

La "démographie de la famille" est née d'une prise de conscience de l'insuffisance de l'approche démographique classique qui, ne s'intéressant qu'aux individus, se révélait inappropriée pour rendre compte de l'influence des autres niveaux de la structure sociale sur les comportements démographiques des individus. Une démographie se voulant explicative, ne peut se contenter d'observer et d'analyser les phénomènes démographiques au seul niveau individuel. Aujourd'hui, et particulièrement pour les pays en développement, un large consensus se fait pour considérer que "la famille occupe une position stratégique pour la compréhension et l'explication des phénomènes démographiques et de la dynamique d'une population"(...), car constituant un "élément intermédiaire entre les structures sociales et les individus qui les composent, (un) milieu de vie où les exigences collectives et individuelles prennent forme concrète et quotidienne (...)"(D. Tabutin et F. Bartiaux, 1986 p.231). La démographie de la famille se donne donc pour objectif d'aider à mieux comprendre, à mieux expliquer.

Un problème de définition se pose alors: qu'est-ce que la famille?

Pour l'ethnologue, "avant tout, les membres d'une même famille reconnaissent entre eux des liens de parenté et de mariage. Mais ces liens définissent également des relations économiques (consommation, production, gestion du budget familial), juridiques (par exemple, l'héritage), hiérarchiques (autorité du chef de famille), etc."(M.E.Gruénais, 1981). Ainsi définie, la famille renvoie à des niveaux d'organisation sociale et économique très différents et ayant chacun leur rôle au sein de la société: le clan, le lignage, le segment de lignage, l'unité résidentielle, l'unité biologique, etc.(M. Sala-Diakanda, 1988). Et cette situation se complexifie rapidement par la prise en compte et combinaison des règles de résidence et de filiation, "système de règles à la base de "l'ensemble des stratégies de reproduction biologique, culturelle et sociale, que tout groupe met en oeuvre pour transmettre à la génération suivante, maintenus ou augmentés, les pouvoirs et privilèges qu'il a lui-même hérités" (P.Bourdieu, 1972)" (D.Tabutin et F. Bartiaux, 1986). Aux différents niveaux d'organisation, en outre plus ou moins dispersés dans l'espace, correspond une structure d'autorités (de "lieux" de décision), plus ou moins concentrée et aux pouvoirs spécifiques (sociaux, politiques, économiques et religieux).

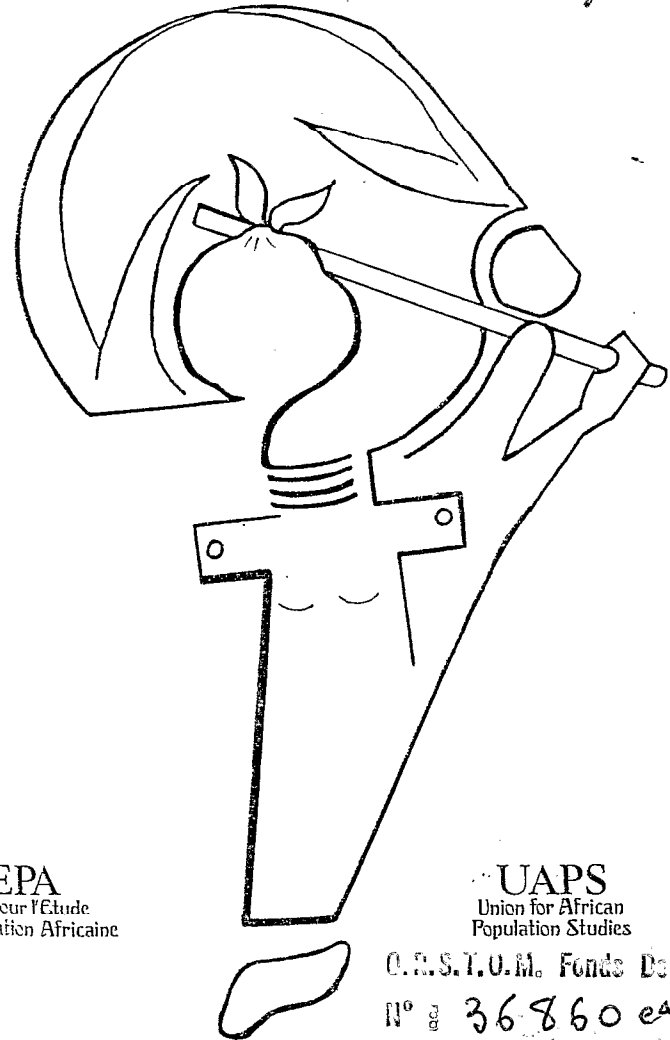
Guic

CONFERENCE ON WOMEN, FAMILY AND POPULATION
OUGADOUGOU, BURKINA FASO APRIL 24-29, 1991

6

Volume 2
Communications spontanées
Spontaneous papers

Guénou



UEPA
Union pour l'Étude
de la Population Africaine

UAPS
Union for African
Population Studies

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° 36860 ex 1

Cpte B

P22